



PROCES-VERBAL

Séance de constitution du Conseil général

Date et lieu : 27 avril 2016, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Christian Levrat

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger.

Conseil communal

Présents : M. Daniel Tercier, Syndic, Mme Alexandra Clerc, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Jean-Noël Gobet, Sébastien Meyer, Emmanuel Romanens, Patrick Telfser, Christophe Yenni

Secrétaire Conseil général : M. Gérard Barbey

Secrétaire Conseil communal : Mme Véronique Margueron

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge M. Jean-Luc Thomas
2. Désignation des 4 scrutateurs/trices du bureau provisoire
3. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election des scrutateurs/trices
 - Désignation du nombre de scrutateurs/trices
 - Election des scrutateurs/trices pour la législature
 - d) Election des scrutateurs/trices suppléants/es
 - Désignation du nombre de scrutateurs/trices suppléants/es
 - Election des scrutateurs/trices suppléants/es pour la législature
4. Prise de fonction du bureau du Conseil général
5. Election des commissions permanentes
 - a) Election des membres de la commission financière
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
 - b) Election des membres à la commission d'aménagement
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

- c) Election des membres à la commission de naturalisation
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
- 6. Election à la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres
- 7. Octroi au Conseil communal, pour la législature, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.--
- 8. Soir des séances du Conseil général
- 9. Divers

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge M. Jean-Luc Thomas

Monsieur Jean-Luc Thomas souhaite la bienvenue aux auditeurs, auditrices et à la presse. Avant d'ouvrir officiellement cette séance constitutive, M. Jean-Luc Thomas transmet quelques informations importantes pour la bonne marche de la soirée.

En premier, une information à l'intention de la presse et du public :

Le public et la presse ne peuvent pas filmer ou enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été faite.

Informations à l'intention des conseillers généraux :

Les séances du Conseil général sont enregistrées par le secrétaire pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour les interventions.

Lors de chaque intervention, les conseillers doivent préciser si c'est :

- une question,
- une proposition,
- une remarque.

Chaque conseiller a reçu 3 cartons de couleurs pour les votations.

Si vous acceptez une votation, vous levez le carton vert.

Si vous refusez une votation, vous levez le carton rouge.

Si vous ne voulez pas vous prononcer sur une votation, vous levez le carton blanc.

Sur décision des représentants de groupes, le vouvoiement sera de rigueur durant les séances.

Afin de faciliter les expressions, le masculin est adopté et n'a aucune intention discriminatoire.

1.2. Liste des présences

Avant cette séance, le bureau n'a reçu qu'une excuse par courrier de la part de M. Christian Levrat. En ce moment, il est en mission officielle en Afrique subsaharienne du 27 avril au 2 mai.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Appel nominal par groupe

M. Jean-Luc Thomas procède à l'appel nominal des conseillers, par groupe et par ordre alphabétique de chaque groupe.

Groupe PLR et citoyens

Mme Anne-Catherine Barras
Mme Nicole Berset
M. Christophe Catillaz
Mme Sandy Maillard
M. David Moret
M. Michel Sudan

Groupe PDC

M. Emmanuel Déforel
M. Alain Genoud
M. Patrick Genoud
M. Alain Moradpour
M. Marc Progin
M. Noam Rey

Groupe Socialiste

M. Fabrice Brodard
Mme Martine Levrat Ducrest
M. Christian Levrat, excusé
M. Dominique Ropraz
M. Jean-Luc Thomas
Mme Patricia Zurbuchen

Groupe UDC

M. Roland Genilloud
M. Florian Genilloud
M. Jérôme Moret
M. Christophe Pittet

Mouvement indépendant

Mme Valérie Chaperon
M. Jacques Chollet
M. François Déforel
M. Vincent Genoud
M. François Morand
Mme Isabelle Seydoux
M. Bernard Sudan
M. Stéphane Wyssmüller

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Résultats : 29 membres présents; le quorum est atteint; le Conseil général peut valablement siéger.

Le Conseil général sera constitué pour cette législature de 5 groupes :

PLR et citoyens	6 élus, présidé par M. Michel Sudan
PDC	6 élus, présidé par M. Noam Rey
Socialiste	6 élus, présidé par M. Fabrice Brodard
UDC	4 élus, présidé par M. Christophe Pittet
Mouvement Indépendant	8 élus, présidé par Mme Isabelle Seydoux

Conformément à l'article 30 sur la loi sur les communes, la convocation à la séance de ce jour a été adressée par courrier postal le 11 avril et annoncée dans la feuille officielle du 15 avril 2016, soit plus de 10 jours avant.

1.3 Modification de convocations et modification de l'ordre du jour

Modification de convocations

Les représentants de groupes ont demandé que les convocations soient transmises par courriel et que la documentation y relative puisse être accessible sur une plate-forme.

M. Jean-Luc Thomas ouvre la discussion.

Quelqu'un est-il contre cette proposition ?

Ce n'est pas le cas.

Modification de l'ordre du jour de la convocation

Quelqu'un demande-t-il la modification de l'ordre du jour ?

Tel n'étant pas le cas, le mode de convocations ainsi que l'ordre du jour sont acceptés à l'unanimité.

1.4. Ouverture officielle de la séance constitutive

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

Cette séance constitutive du Conseil général a une importance historique pour notre commune. C'est la première fois que nos citoyens sont représentés par une assemblée d'élus/us.

Lorsque notre syndic m'a informé que je serais votre doyen et que je devrais présider la première partie de cette séance, je lui ai demandé si cela était un gag, mais je peux vous assurer que, malgré mes moustaches blanches, nous sommes une équipe de jeunes citoyens avec une moyenne d'âge de 44 ans, contre 56 ans pour le Conseil communal.

EFFICACITE - ENTENTE - INNOVATION

Voilà les 3 noms qui devraient servir de guide durant notre mandat.

EFFICACITE

J'espère que notre aîné (Conseil communal) n'aura pas trop souvent à nous gronder et à nous remettre sur la bonne voie. Certes, il y aura probablement quelques erreurs de

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

jeunesse de notre part, mais nous allons assumer notre rôle de benjamin au plus près de notre conscience et nous serons efficaces.

Comme petit dernier, nous tâcherons d'avoir beaucoup d'égard face à notre grand frère.

ENTENTE

Mon souhait le plus cher : qu'on n'assiste pas dans notre hémicycle à des prises de bec entre conseillers, entre groupes.

Dans ce sens, j'espère assister à des débats harmonieux. Parmi nous, il y a certainement des gens très procéduriers. A ceux-là, je leur souhaite d'écouter le plus souvent leur cœur et leur bon sens. Les débats en seront plus sereins.

N'oubliez pas, vous avez tous promis, dans votre propagande électorale - et je les ai lues - de travailler pour le bien-être de notre agglomération.

Dans cette optique, je me réjouis de travailler avec vous.

Je profite de cette tribune pour vous souhaiter la bienvenue. Merci pour votre engagement, pour votre disponibilité et pour votre savoir que vous allez mettre à disposition de notre collectivité.

Je salue aussi le courage des candidats malheureux qui ont mordu la poussière en ce dimanche du 28 février; nous étions presque 3 prétendants pour 1 siège.

Merci aux quelques membres de l'ancienne commission financière qui ont été les détonateurs, les pionniers dans le lancement de ce Conseil général.

Merci aussi à l'équipe du secrétariat communal, M. Gérard Barbey tout spécialement, qui ont œuvré à la mise sur pied concrète de notre parlement.

Je souhaite plein succès à nos futurs président et vice-président qui vont devoir me remplacer sur ce perchoir dans un instant.

Je nous souhaite plein succès dans l'accomplissement de cette tâche législative et citoyenne.

INNOVATION

Les citoyens, le Conseil communal attendent de nous qu'on apporte un souffle nouveau au ménage communal.

Ces 5 prochaines années, des enjeux colossaux verront le jour, tant sur le plan humain que sur le plan communal et régional.

Nous ne voulons pas projeter de construire un sarcophage sur notre commune, même que c'est très tendance et d'actualité du côté de l'Europe de l'Est. Nous souhaitons que notre commune participe avec plus d'entrain à cet élan de renouveau régional.

Sur le plan humain, justement, toute l'Europe est tendue. L'arrivée massive des réfugiés n'est pas qu'une affaire d'état; on peut aider à résorber cette crise d'une manière spontanée et à l'échelle de nos moyens. Notre paroisse, ainsi que des particuliers l'ont fait dans notre village. Pourquoi pas nous un prochain jour ?

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Le vieillissement de la population sera aussi un enjeu économique important, même dans notre commune.

Sur le plan communal, cette fois dans un autre registre, je pense :

- au nouveau visage que devra prendre notre centre de village avec le déplacement de la Coop en face de la laiterie;
- à la métamorphose de notre gare, et peut-être au prolongement de Mobul jusqu'au Maupas;
- à la mise en place du concept Valtraloc si souvent appelé et qu'on ne voit toujours pas sur notre artère principale;
- au développement futur du Pré de la cure;
- à l'étude de nouvelles voies piétonnières, de lieux de rencontre plus chaleureux.

Au niveau régional, on verra aussi :

- la création d'appartements protégés pour nos aînés, pourquoi pas ici à Vuadens pour la population du bassin Sionge;
- la création d'un centre sportif régional à La Tour-de-Trême;
- de participer d'une manière ouverte au dossier de fusion des communes;
- d'aider à la création de postes de travail de proximité.

Pour terminer par une note d'humeur ou d'humour, c'est selon :

Le premier lobbyiste connu en notre sein est celui représenté par les 8 membres habitant la route des Colombettes.

Des hauts dignitaires y habitent pour commencer par notre syndic, mais hors comptage, le président de la paroisse, le président suisse du PS et peut-être un ou deux membres de la commission financière.

A tous ceux-ci, je demande de ne pas vous précipiter pour nous proposer l'achat d'un bus navette desservant votre artère. Avant, nous devons terminer le fameux trottoir du Maupas et commencer le serpent de mer qu'est Valtraloc.

Excellente soirée à tous.

2. Désignation des 4 scrutateurs du bureau provisoire

Conformément à l'art. 30 al. 2 de la loi sur les communes, un bureau provisoire a été constitué pour dénombrer les votes qui interviendront pour la nomination du président, du vice-président, des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants. Il est composé comme suit :

Le doyen d'âge et les 4 scrutateurs suivants :

Mme	Nicole Berset	groupe PLR et citoyens
M.	Florian Genilloud	groupe UDC
M.	Alain Moradpour	groupe PDC
M.	Bernard Sudan	Mouvement indépendant

Le bureau provisoire siégera jusqu'au point 4 de l'ordre du jour.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

3. Election du bureau du Conseil général

Avant cette séance constitutive, j'ai invité les responsables de groupes à me proposer des candidats pour l'élection du bureau du Conseil général.

Vous savez tous que le président ainsi que le vice-président sont élus pour une année.

Les scrutateurs et leurs remplaçants sont élus pour 5 ans.

Je rappelle l'art. 46 al. 1 bis de la loi sur les communes :

Si le nombre des candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

a) Election du président pour une année

Le groupe PDC a été le seul à me présenter un candidat pour ce poste.

Il s'agit de M. Emmanuel Déforel. Enfant du village, âgé de 48 ans, il a siégé au Conseil communal pendant quelques années et il est membre sortant de la commission d'aménagement.

J'ouvre la discussion sur cette proposition de candidature. Personne ne désirant s'exprimer, je clos la discussion.

Comme il y a qu'un candidat, je propose une élection tacite. Est-ce que quelqu'un demande l'élection au scrutin de liste ?

Personne ne se manifeste. M. Emmanuel Déforel est élu comme président pour une année. Bravo !

b) Election du vice-président pour une année

Le groupe UDC a été le seul à me présenter un candidat pour ce poste.

Il s'agit de M. Christophe Pittet. Aussi enfant du village, âgé de 35 ans, il est membre sortant de la commission d'aménagement. L'hiver, c'est aussi lui qui ouvre une partie des routes communales.

J'ouvre la discussion sur cette proposition de candidature. Personne ne requiert la parole. Je clos la discussion.

Comme il n'y a qu'un candidat, je propose une élection tacite. Est-ce que quelqu'un demande une élection au scrutin de liste ?

Aucune demande n'est formulée dans ce sens. M. Christophe Pittet est élu comme vice-président pour 1 année. Bravo !

c) Election des scrutateurs

Faute de règlement du Conseil général, les représentants des groupes se sont mis d'accord sur le nombre de scrutateurs et scrutateurs-suppléants à élire. Cinq postes sont prévus, 1 par groupe.

Désignation du nombre des scrutateurs

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Etes-vous d'accord d'élire 5 personnes pour ce poste ?

J'ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas requise, je clos la discussion.

On vote à main levée, n'oubliez pas votre carton de couleur.

Est-ce quelqu'un demande le bulletin secret ? Personne.

Les personnes qui acceptent le nombre de 5 scrutateurs lèvent le carton vert.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Election des scrutateurs pour la législature

Les présidents de groupes proposent les personnes suivantes :

Groupe radical et citoyens	Mme	Nicole Berset
Groupe UDC	M.	Florian Genilloud
Groupe PDC	M.	Noam Rey
Groupe mouvement indépendant	M.	Bernard Sudan
Groupe socialiste	M.	Jean-Luc Thomas

J'ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention; je clos la discussion.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, je propose une élection tacite. Est-ce-quelqu'un demande l'élection au scrutin de liste ? Personne.

Mme Nicole Berset, MM. Noam Rey, Florian Genilloud, Bernard Sudan et Jean-Luc Thomas sont élus scrutateurs pour 5 ans. Bravo !

d) Election des scrutateurs-suppléants

Désignation du nombre des scrutateurs

Etes-vous d'accord d'élire 5 personnes pour ce poste ?

J'ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, je clos la discussion.

On vote à main levée. Quelqu'un demande-t-il le bulletin secret ? Personne.

Il est procédé au vote. Résultat : proposition acceptée par 29 voix.

Election des scrutateurs-suppléants

Les présidents de groupes proposent les personnes suivantes :

Groupe radical et citoyens	Mme	Anne-Catherine Barras
Groupe UDC	M.	Jérôme Moret
Groupe PDC	M.	Marc Progin
Groupe mouvement indépendant	M.	Vincent Genoud
Groupe socialiste	Mme	Martine Ducrest Levrat

J'ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention; je clos la discussion.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, je propose une élection tacite. Est-ce-quelqu'un demande l'élection au scrutin de liste ? Personne.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Mmes Anne-Catherine Barras et Martine Ducrest Levrat, ainsi que MM. Marc Progin, Jérôme Moret et Vincent Genoud sont élus comme vice-scrutateurs pour 5 ans. Félicitations !

Pour mon compte, j'arrive au bout de mon mandat, je suis très heureux et je remercie particulièrement les représentants des groupes qui ont siégé à mes côtés ces dernières semaines. Un magnifique travail de préparation et de consensus a permis le bon déroulement de ces élections.

Le travail du bureau provisoire est terminé, j'invite les membres du bureau du Conseil général à prendre leurs places.

4. Prise de fonction du bureau du Conseil général

En fonction de leurs nominations, les membres du bureau rejoignent leurs places respectives.

M. Emmanuel Déforel

Tout d'abord, merci à tous de votre confiance et votre soutien.

A la demande de notre syndic, M. Daniel Tercier, je lui donne la parole.

M. Daniel Tercier

Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, une page de l'histoire de la vie communale de Vuadens se tourne. La traditionnelle assemblée communale est donc remplacée par un Conseil général.

A l'instar d'autres communes dans le canton, ce nouveau mode de fonctionnement a été voulu et voté par nos citoyens. Cette façon de procéder est aussi d'actualité à Riaz, commune qui a constitué hier soir son Conseil général.

La démocratie et l'intérêt pour la chose publique sont encore bien vivants à Vuadens. Preuve en est les quelques 80 personnes qui s'étaient mises en liste pour décrocher un des 30 sièges au nouveau Conseil général.

Je vous adresse, Mesdames et Messieurs, les élus et les non-élus, mes félicitations.

La législature 2016-2021 devra être placée sur le signe de la collaboration et de la discussion entre nos deux conseils. Les projets, les idées, les propositions devront être l'affaire de toutes et de tous.

Des débats sereins et constructifs seront la base des succès futurs. Chacun devra donner son opinion, quel qu'il soit pour, au final, trouver un consensus, ceci dans l'intérêt général.

Les dossiers ne vont pas manquer ces 5 prochaines années. Les objets seront nombreux et passionnants, pour ne pas dire complexes. Ils demanderont toute votre énergie et toutes vos compétences.

Mais, c'est ensemble que nous arriverons à les réaliser.

En voici quelques exemples :

- la traversée du village, le célèbre Valtraloc,
- la création des zones 30 km/h,

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

- la réfection des routes communales,
- la mise en séparatif des conduites d'eaux claires et d'eaux usées,
- favoriser l'arrivée d'entreprises pour des places de travail de proximité,
- la construction d'appartements protégés pour personnes âgées,
- la révision de notre plan d'aménagement local,
- comment concilier la loi sur l'aménagement du territoire, etc, etc.

Ce n'est qu'une partie de l'iceberg qui attend le Conseil communal et le Conseil général. Beaucoup d'autres objets, moins importants mais tout de même d'actualité, devront être abordés. Soyons optimistes et ayons confiance en l'avenir.

Quant à nos finances, nerf de la guerre par tradition, elles sont bonnes. Mais cette belle envolée financière va-t-elle durer ? N'oublions pas que le 3^{ème} CO à Riaz, en construction, va nous coûter dès 2019-2020, environ Fr. 300'000.-- annuellement.

Nous devons penser Vuadens, mais nous devons aussi penser région. Nous avons d'excellentes relations avec nos communes voisines de Vaulruz et Sâles. Je pense au triage forestier, au corps des sapeurs-pompiers, à la répartition des représentations dans les différentes associations gruériennes, et pourquoi ne pas voir encore plus loin.

Et c'est ensemble, grâce à une saine et intelligente collaboration, que Vuadens continuera à être le village où il fait bon vivre et que nous aimons.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, une belle législature ponctuée de fructueux et intéressants débats.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Déforel

Merci M. le Syndic.

Tout d'abord, je voulais féliciter pour sa nomination notre premier vice-président, M. Christophe Pittet. Ensuite, je tiens à remercier notre président commis d'office, M. Jean-Luc Thomas.

Après quelques années passées ensemble au sein de la commission d'aménagement, je me réjouis de siéger à nouveau à leurs côtés. C'est un plaisir de travailler avec des collègues aussi constructifs.

Je remercie les chefs de groupes, Mmes Patricia Zurbuchen et Isabelle Seydoux, et MM. Michel Sudan et Christophe Pittet.

En peu de temps, leur excellente collaboration a permis de créer un cadre à cette nouvelle structure. Le concours de M. Gérard Barbey, secrétaire une fois de plus, a été précieux, bien que, sans l'avouer, il aurait volontiers attendu deux ans avant la constitution du Conseil général.

Moi qui n'apprécie guère le bla-bla politique et beaucoup moins le devant de la scène, ce soir, je suis servi.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

En rédigeant ce message, je me suis mieux rendu compte de ce paradoxe. Veuillez donc faire preuve d'un peu d'indulgence à mon égard. Après tout, il s'agit d'une première pour tout le monde.

Manuel par nature, j'étais loin de m'imaginer un jour président, mais un certain 28 février a changé mes plans.

Bien que l'importance de ce poste soit toute relative, comme d'habitude, j'y mettrai toute mon énergie. Mon expérience au sein de l'exécutif pourrait s'avérer une excellente et utile expérience à la mise en place de cette nouvelle formule inédite.

En tant que natif de Vuadens et initiant, ce soir, je suis particulièrement fier de vivre cette constitution.

En choisissant le Conseil général, notre commune s'est dotée d'un législatif mieux adapté à sa taille. L'engouement constaté lors des élections a démontré un vif intérêt de la population pour cette nouvelle configuration. Reste à éviter le piège d'une trop forte politisation. Il nous appartient donc de prouver qu'on en est capable. Le travail préparatoire des chefs de groupes en est un signe encourageant.

Cette année ne sera certainement pas facile. Intégrer des commissions, étudier des règlements, des dossiers, ne sera pas toujours évident. Avant tout, je vous encourage à faire plus amples connaissances avec vos collègues. Je pense plus particulièrement à la commission financière et la commission de naturalisation, organes complètement indépendants et, à la commission financière qui voit son effectif entièrement renouvelé.

Pour le Conseil communal, la transition est, j'allais dire radicale, mais disons plutôt fondamentale. Ces dernières années, l'atmosphère des assemblées était devenue un peu électrique, il faut le reconnaître.

Aujourd'hui, nous vous tendons une perche. Saisissez cette opportunité pour améliorer nos relations. Certaines adaptations sont incontournables, d'autres souhaitables. Dans l'intérêt de notre collectivité, nous comptons sur une étroite collaboration "exécutif - législatif".

Profitez de partager vos idées, vos préoccupations; le Conseil général se profile en soutien. En aucun cas, il doit devenir un contre-pouvoir, signe de blocage total. Travaillons ensemble pour notre commune, pour notre région. Pour avoir assumé la charge d'un dicastère durant 5 ans, je me suis rendu compte à quel point sa gestion est accaparante. Il est souvent difficile de prendre le recul nécessaire pour appréhender le futur. Dans ce même esprit de soutien, je compte proposer au Conseil général la création d'un nouveau groupe de travail qui plancherait sur l'avenir de notre commune. Des sujets comme la qualité de vie, la mobilité, l'économie, l'emploi, l'énergie, la culture, le sport et bien d'autres pourraient l'occuper, avec si possible à la clef, de nouvelles idées, des nouvelles orientations. Ce projet peut paraître bien ambitieux, mais pourquoi pas ? Si cette démarche vous séduit, déclarez votre intérêt au bureau.

Pour terminer, je voudrais insister sur le respect des personnes et des règles. Les débats peuvent être animés mais sans jamais dépasser les bornes.

Afin de partager des séances efficaces, je vous demanderai également de les préparer consciencieusement.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Ainsi, seul l'essentiel y sera débattu, l'esprit sera toujours vif et les séances ne s'éterniseront pas.

Merci de votre attention.

5. Election des commissions permanentes

En préambule, je vous informe que les représentants de chaque formation se sont réunis et se sont mis d'accord sur le nombre de membres de chaque commission ainsi que sur leur répartition.

Ils ont également désigné leurs candidats; ce sont donc leurs propositions qui vous sont soumises.

a) Election des membres de la commission financière

Désignation du nombre de membres

Le groupe propose 7 membres.

J'ouvre la discussion à ce propos.

La discussion n'est pas requise. Il est passé au vote.

Quelqu'un demande-t-il le bulletin secret ou le scrutin de liste ? Personne.

La proposition est acceptée par main levée à l'unanimité. Le Conseil général fixe le nombre de membres de la commission financière à 7.

Election des membres pour la législature

Le groupe propose :

- | | | |
|-----------------------------------|----|-------------------|
| - pour le Mouvement indépendant : | M. | François Déforel |
| - pour le PDC | M. | Alain Genoud |
| - pour le PS | M. | Christian Levrat |
| - pour le PDC | M. | Alain Moradpour |
| - pour l'UDC | M. | Christophe Pittet |
| - pour le Mouvement indépendant | M. | Bernard Sudan |
| - pour le PLR et citoyens | M. | Michel Sudan |

La discussion est ouverte. Y a-t-il des remarques ou autres propositions ?

Tel n'étant pas le cas, M. Emmanuel Déforel déclare MM. François Déforel, Alain Genoud, Christian Levrat, Alain Moradpour, Christophe Pittet, Bernard Sudan et Michel Sudan élus.

Félicitations !

b) Election des membres à la commission d'aménagement

Celle-ci sera composée de 9 membres, dont 5 du Conseil général

Désignation du nombre de membres

Comme indiqué ci-dessus, le groupe propose 5 membres du Conseil général.

J'ouvre la discussion à ce propos.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

La discussion n'est pas requise. Il est passé au vote. La proposition est acceptée par main levée à l'unanimité. Le Conseil général fixe le nombre de ses membres siégeant à la commission d'aménagement à 5.

Election des membres pour la législature

Le groupe propose :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| - pour le PLR et citoyens | M. Christophe Catillaz |
| - pour l'UDC | M. Roland Genilloud |
| - pour le Mouvement indépendant | M. François Morand |
| - pour le PDC | M. Marc Progin |
| - pour le PS | M. Jean-Luc Thomas |

Aucune autre proposition n'est soumise. M. Emmanuel Déforel déclare MM. Christophe Catillaz, Roland Genilloud, François Morand, Marc Progin et Jean-Luc Thomas élus.

Félicitations !

c) Election des membres à la commission de naturalisation

Désignation du nombre de membres

Le groupe propose 5 membres.

Y a-t-il d'autres propositions ou remarques ?

Aucune autre proposition ou remarque n'est formulée. Il est passé au vote.

La proposition du groupe est acceptée par main levée à l'unanimité. Le Conseil général fixe le nombre de membres de la commission de naturalisation à 5.

Election des membres pour la législature

Le groupe propose:

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| - pour le Mouvement indépendant | M. Jacques Chollet |
| - pour le PLR et citoyens | M. David Moret |
| - pour l'UDC | M. Jérôme Moret |
| - pour le PDC | Mme Cindy Moret Progin |
| - pour le PS | M. Dominique Ropraz |

Y a-t-il d'autres propositions ?

Tel n'étant pas le cas, sont élus Mme Cindy Moret Progin, MM. Jacques Chollet, David Moret, Jérôme Moret et Dominique Ropraz.

Félicitations !

6. Election de la commission rédactionnelle du règlement du Conseil général

Désignation du nombre de membres

Le groupe propose 5 membres.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est passé au vote.

Le Conseil général accepte la proposition du groupe par main levée à l'unanimité et fixe le nombre de membres de la Commission rédactionnelle du règlement du Conseil général à 5.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Election des membres pour la législature

Le groupe propose:

- pour l'UDC	M.	Florian Genilloud
- pour le PDC	M.	Patrick Genoud
- pour le PLR et citoyens	Mme	Sandy Maillard
- pour le Mouvement indépendant	Mme	Isabelle Seydoux
- pour le PS	Mme	Patricia Zurbuchen

Y a-t-il d'autres propositions ?

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Emmanuel Déforel déclare élus Mmes Sandy Maillard, Isabelle Seydoux, Patricia Zurbuchen, ainsi que MM. Florian Genilloud et Patrick Genoud.

Félicitations !

7. Octroi au Conseil communal, pour la législature, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.--

Pour rappel, le Conseil communal nous a transmis son message en annexe à sa convocation. Ainsi, vous avez pu tous en prendre connaissance.

La discussion est ouverte.

M. Noam Rey :

M. le Syndic, Mme la Conseillère, MM. les Conseillers, M. le Président du Conseil général, chers collègues du Conseil général,

J'ai une remarque à l'intention du Conseil général dans son ensemble. Le groupe PDC a étudié la question d'une augmentation de la limite de délégation de compétence demandée par le Conseil communal; celle-ci passera de Fr. 200'000.-- à Fr. 250'000.--. Nous estimons qu'il est nécessaire que le Conseil communal puisse travailler efficacement et nous le rejoignons sur sa demande. Toutefois, nous constatons les éléments suivants :

L'achat d'un terrain d'une valeur de Fr. 250'000.--, non pas à Fr. 300.-- le m² mais peut-être à Fr. 220.-- le m², chiffre plus représentatif du prix moyen au m² dans la commune, soit une surface de plus de 1000 m², représente une transaction immobilière d'une certaine importance qui nécessite une réflexion globale sur le développement de notre commune. L'achat du terrain est certes un point qui demande à être réactif mais, dans un deuxième temps, devra indéniablement venir la construction d'un bâtiment, d'où notre réflexion.

Parmi nos communes voisines, le Conseil communal de Bulle sollicite une délégation de compétence de Fr. 300'000.--, celui de Riaz de Fr. 30'000.--. La limite demandée par le Conseil communal de Vuadens se situe dans le haut de la fourchette. Au vu de ces points, nous souhaitons une transparence de notre Conseil communal sur l'utilisation de cette délégation de compétence et qu'il en face rapport lorsqu'en demandent explicitement le Conseil général ou les commissions concernées.

Le Groupe PDC acceptera et accepte la proposition du Conseil communal.

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey et demande s'il y a d'autres suggestions, remarques ou propositions.

Tel n'étant pas le cas, il est passé au vote. Le bulletin secret n'est pas requis.

L'octroi au Conseil communal, pour la législature, d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.--, est accepté par main levée à l'unanimité.

8. Soir des séances du Conseil général

Le groupe de travail a proposé un calendrier des séances régulières pour la législature. Il a été soumis au Conseil communal qui l'a adopté. Les séances sont prévues le mercredi soir à 20 heures aux dates suivantes :

- le 27 avril et le 30 novembre 2016,
- le 17 mai et le 29 novembre 2017,
- le 2 mai et le 28 novembre 2018,
- le 22 mai et le 27 novembre 2019,
- le 13 mai et le 25 novembre 2020,
- le 5 mai et le 24 novembre 2021.

Cette planification permettra à chacun de s'organiser en conséquence. Y a-t-il des remarques ou autres propositions ?

Tel n'étant pas le cas, il est passé au vote. Le bulletin secret n'est pas requis.

La proposition des dates précitées est acceptée par main levée à l'unanimité.

Pour information, ce calendrier vous parviendra par messagerie.

9. Divers

M. Emmanuel Déforel fait part des informations suivantes :

A l'intention des commissions, les salles de réunion communales sont à votre disposition pour siéger. Veuillez simplement contacter préalablement l'administration communale dans un délai raisonnable.

Le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet de la commune et disponible au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Brodard :

M. le Syndic, Mme et MM. les membres du Conseil communal, M. le Président du Conseil général et chers collègues,

Le parti socialiste a une proposition à faire qui rejoint votre proposition faite tout à l'heure, c'est-à-dire la création de 2 commissions :

Séance de constitution du Conseil général du 27 avril 2016

La 1^{ère} s'occuperait des éléments qui touchent le sport et la culture. Il y a effectivement de nombreux défis prochainement dans le district qui touchent le sport et nous souhaitons participer activement à ces discussions. C'est pourquoi, nous proposons de créer une commission qui aborde ces sujets-là. On peut aussi penser à l'aménagement d'une place de sport dans le village et à d'autres éléments qui touchent à la jeunesse dans le village.

Une 2^{ème} commission aurait pour but d'aborder et de coordonner les discussions dans le domaine de la santé et du social. On pense ici à tout ce qui se passe au niveau de l'accueil des personnes âgées, des EMS et des concepts qui touchent particulièrement les personnes âgées. Il me semble que cela rejoignait un peu la proposition que M. le Président nous a faite tout à l'heure.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Fabrice Brodard. Le Conseil général aura l'occasion d'en rediscuter passablement. Le bureau prend note de la proposition.

Aucune autre question, remarque ou proposition n'étant formulée, M. Emmanuel Déforel cède à nouveau la parole à M. le Syndic.

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, je vous félicite pour l'excellent déroulement de cette séance constitutive. Vous avez toutes et tous accepté des responsabilités dans cette nouvelle organisation; c'est de bon augure pour l'avenir.

Pour continuer sur cette belle ambiance, j'invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié afin de fraterniser et de mieux se connaître.

Cette verrée sera servie dans cette salle.

Au terme de cette séance, M. Emmanuel Déforel remercie chacune et chacun de sa participation et leur souhaite une agréable fin de soirée.

La séance est levée à 20h19

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le doyen d'âge :

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Luc Thomas

Emmanuel Déforel

Gérard Barbey